



Mission Paie



AGENCE
TERRITORIALE
D'INGÉNIERIE
PUBLIQUE



L'ATIP apporte son concours aux collectivités et établissements adhérents pour la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus, via la mise à disposition d'un logiciel adapté aux spécificités de la fonction publique. L'équipe, composée de sept gestionnaires, d'un responsable, et d'une apprentie, forme les collectivités à l'utilisation du logiciel et les accompagne au quotidien pour toute question relative à la paie. Un service de paie à façon permet aux collectivités de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies, pour gagner du temps et sécuriser les opérations.

DEUX FORMULES SONT PROPOSÉES, EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS.

La mise à disposition du logiciel

Une formule de base avec la mise à disposition du logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale et un accompagnement personnalisé dans le paramétrage de la paie.

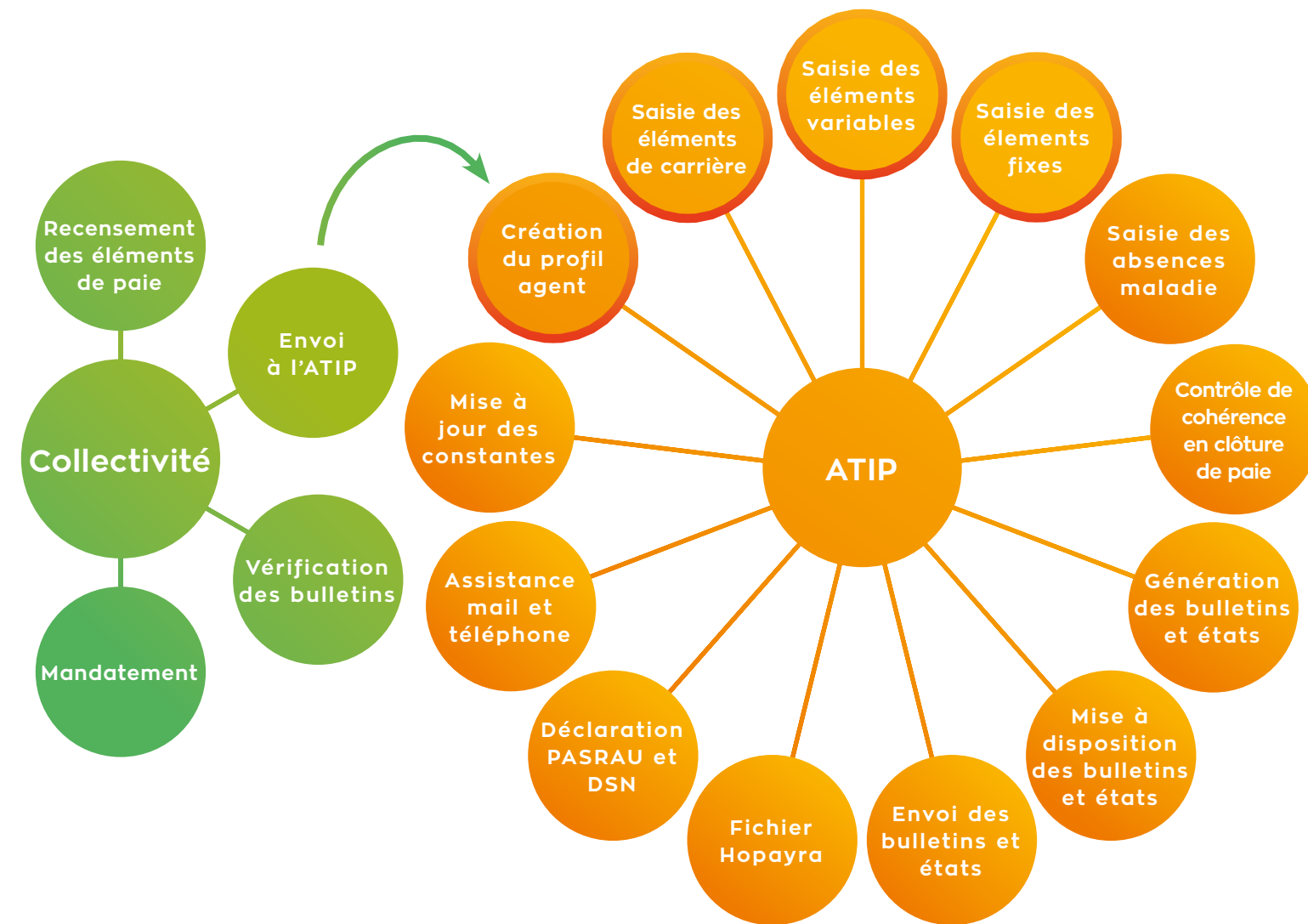
- La mise à disposition d'un logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale (actualisation des grilles indiciaires, du plafond de la Sécurité Sociale etc.)
- La formation de la personne en charge de la saisie des éléments de paie au sein de la collectivité ou de l'établissement concerné
- La création des profils de paie dans le cadre de la reprise des données
- L'accompagnement quotidien dans la saisie de la paie via un standard téléphonique et une adresse e-mail dédiée
- La transmission de fiches conseils thématiques au gré de l'actualité paie
- La saisie des absences maladie des agents et l'application des éventuels impacts (carence, plein traitement, demi-traitement)
- La génération de la paie mensuelle et des états correspondants
- L'envoi du fichier de virement mensuel aux trésoreries
- La mise à disposition des bulletins et états mensuels et trimestriels pour le mandatement des charges et la réalisation des déclarations
- L'envoi postal des bulletins et états en fonction de l'option sélectionnée (avec ou sans édition)
- La gestion intégrale de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), déclaration qui englobe notamment la déclaration URSSAF et la gestion du prélèvement à la source.



La paie à façon

Un service de paie à façon, qui permet aux collectivités qui le souhaitent de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies des agents et des indemnités des élus. Dans cette formule, l'ATIP assure, **en plus de toutes les actions décrites précédemment** :

- Un état des lieux des paies au démarrage de la prestation « paie à façon » (vérification de l'ensemble des bulletins et cotisations)
- La saisie de l'ensemble des éléments de paie (fixes et variables) préalablement transmis par la collectivité via une fiche navette
- La prise en charge systématique de la création des profils de paie des agents (nouveaux embauchés...)
- La vérification chaque fin de mois de toutes les paies des agents (calcul du train de paie, comparaison d'un mois sur l'autre...)
- La saisie des événements de carrière (avancements d'échelons, avancements de grades)



LES +, QUELLE QUE SOIT LA FORMULE



Une équipe de gestionnaires experts, formés à la paie et au statut des agents publics
Un « club utilisateurs » réunissant des collectivités de tailles différentes
Des formations régulières proposées aux secrétaires de mairies et gestionnaires



Modalités d'adhésion

L'adhésion à la mission paie et le choix de la formule s'effectuent via une convention passée entre l'ATIP et la collectivité membre, qui aura au préalable pris une délibération confiant à l'ATIP la gestion des paies.

M. Gildas MIGNOT, responsable de l'équipe paie, se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.



Tarifs annuels par bulletin

Les tarifs, par an et par agent ou élu			
Formule	Avec édition des bulletins de paie et des états	Avec édition des bulletins de paie	Sans édition
Mise à disposition du logiciel	90 €	85 €	80 €
Paie à façon	135 €	125 €	120 €



+ 36,61 € / agents au moment de la reprise des données

Contacts



L'équipe à votre service, de gauche à droite : Tony SITTLER, Laëtitia MICHEL, Gildas MIGNOT, Efolé BEAUFORT, Frédérique CASTANIER, Valentin MASSING, Soline GUERIN, Martine DURR.

→ **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité paies
et gestion des listes électorales
T. : 03 88 76 64 50
Mail : gildas.mignot2@atip67.fr

→ **Standard**
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
T. : 03 88 76 63 88
Mail : assistance.pac@atip67.fr